

Lettre de Pierre Pflimlin à Paul Struye sur la proposition de résolution présentée le 9 février 1961 par le délégué britannique Sir Peter Michael Kirk et par plusieurs de ses collègues (20 septembre 1963)

Légende: Lettre du 20 septembre 1963 de Pierre Pflimlin, Président de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, à Paul Struye, Président de la Commission politique du Conseil de l'Europe relative à la situation en Espagne. Cette lettre porte sur la proposition de résolution présentée le 9 février 1961 par le délégué britannique Sir Peter Michael Kirk et par plusieurs de ses collègues. Un extrait du rapport de la neuvième session plénière de la quinzième période de session ordinaire de l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe y est joint. Dans cette lettre, Pierre Pflimlin informe Paul Struye, par l'intermédiaire de Karl Czernetz, que le groupe socialiste a communiqué à l'assemblée consultative son intention que la commission politique précise les raisons pour lesquelles cette assemblée ne juge pas nécessaire d'adopter des mesures sur la proposition de résolution de Sir Peter Michael Kirk relative à la situation en Espagne, étant donné qu'il n'est pas possible d'occulter «les crimes d'une dictature militaire brutale».

Source: Conseil de l'Europe. Assemblée Consultative. Commission politique. La situation en Espagne, Lettre du Président de l'Assemblée au Président de la Commission politique relative à la proposition de résolution déposée le 9 février 1961 par m. Kirk et plusieurs de ses collègues (Doc. 1226 rév.). Strasbourg: Conseil de l'Europe, 20.09.1963.

Copyright: (c) Conseil de l'Europe

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_pierre_pflimlin_a_paul_struye_sur_la_proposition_de_resolution_presentee_le_9_fevr ier_1961_par_le_delegue_britannique_sir_peter_michael_kirk_et_par_plusieurs_de_ses_collegues_20_septembre_1963-fr-82ca0311-9a95-4ba2-ad84-802f6de6cf21.html

1/5

Date de dernière mise à jour: 20/02/2014

20/02/2014



CONSEIL DE L'EUROPE SU 46 COUNCIL OF EUROPE

Strasbourg, le 20 septembre 1963

Restricted
AS/Pol (15) 37
Or. fr.

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

COMMISSION POLITIQUE

La situation en Espagne

Lettre du Président de l'Assemblée au Président de la Commission politique relative à la proposition de résolution déposée le 9 février 1961 par M. Kirk et plusieurs de ses collègues (Doc. 1226 rév.)

Strasbourg, le 19 février 1963

Mon cher Président,

Au nom du groupe socialiste, M. Czernetz, lors de la séance de l'Assemblée du 18 septembre 1963, a exprimé le souhait que l'Assemblée soit informée de la suite donnée par la Commission politique à la proposition de résolution relative à la situation en Espagne, déposée le 9 février 1961 par M. Kirk et plusieurs de ses collègues (Doc. 1226 rév.)

Cette proposition de résolution avait été renvoyée à la Commission politique pour le fond et à la Commission des nations non représentées pour avis, le 25 avril 1961.

2/5

A 83.065

./.

22



AS/Pol (15) 37

- 2 -

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un extrait du compte rendu officiel de la neuvième séance de la quinzième Session ordinaire de l'Assemblée.

Il me scrait agréable de connaître le point de vue de la Commission politique sur les observations formulées par M. Czernetz, afin que le Bureau de l'Assemblée puisse en tenir compte lors de l'élaboration de l'ordre du jour de la prochaine Session de l'Assemblée.

Veuillez agréer, mon cher Président, l'assurance de mes sentiments les plus cordialement dévoués.

3/5

Pierre Pflimlin

Monsieur Paul Struye Président du Sénat Président de la Commission politique de l'Assemblée du Conseil de l'Europe Délégation belge Pièce A. 133 Conseil de l'Europe

20/02/2014

• •/•



- 3 -

AS/Pol (15) 37

Extrait du Compte Rendu officiel de la neuvième séance de la quinzième Session ordinaire de l'Assemblée du Conseil de l'Europe (mercredi 18 septembre 1963)

Adoption du calendrier de la deuxième partie de la quinzième . Session

M. CZERNETZ (Autriche) (Traduction). - Monsieur le Président, au nom du groupe socialiste je me vois dans l'obligation de formuler quelques remarques sur l'ordre du jour dont nous sommes saisis. Nous regrettons que l'ordre du jour de la deuxième partie de cette quinzième Session ne fasse pas mention d'un rapport de la Commission politique sur la question de l'Espagne. Puis-je appeler l'attention de l'Assemblée sur le fait que le 9 février 1961, les Délégués Peter Kirk, Annemarie Renger et certains de leurs collègues avaient présenté une proposition de résolution sur la situation en Espagne et que le 25 avril 1961, l'Assemblée avait renvoyé cette proposition à la Commission politique pour le fond et à la Commission des nations non représentées pour avis.

La Commission politique a examiné cette question. De son côté, la Commission des nations non représentées a préparé un avis qu'elle lui a transmis. A présent, c'est donc à l'Assemblée seule qu'il incomberait de décider si elle doit être saisie de cet avis de la Commission des nations non représentées ou d'un autre rapport.

Au cours de la séance qu'elle a tenue récemment à Luxembourg, la Commission politique a émis l'opinion, à la demande de son Rapporteur, qu'il y avait eu, dans l'intervalle, une série de publications qui rendaient superflue, à l'heure actuelle, la présentation d'un rapport de la Commission politique à l'Assemblée Consultative, et le Rapporteur a proposé qu'aucune autre mesure ne soit prise pour l'instant. La Commission politique en a décidé ainsi à la majorité et son Président vous en a fait part par écrit, Monsieur le Président. En vertu du paragraphe 4 de l'article 14 du Règlement, seule l'Assemblée peut décider, à la demande d'une Commission, si une question peut être rayée de la liste des problèmes à examiner.

./.



AS/Pol (15) 37

- 4 -

Monsieur le Président, au nom du groupe socialiste je demande que la Commission politique précise à l'Assemblée les raisons pour lesquelles elle estime qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, de poursuivre l'étude de cette question; si cela n'est pas possible à cette session, il importe qu'elle le fasse au plus tard en janvier, afin que nous puissions débattre cette question si importante.

Ce ne sont pas seulement des raisons de pure forme, telles que l'insuffisance de la documentation, mais des raisons de caractère nettement politique qui ont incité les divers membres de la Commission politique à exprimer l'opinion que la question de l'Espagne doit être laissée en suspens. Mon groupe, le groupe socialiste, est d'avis que dans le monde occidental précisément, l'on ne peut passer sous silence les forfaits d'une dictature militaire brutale. Nous devons en discuter au sein de cette Assemblée de l'Europe libre.

Je vous remercie!

M. LE PRESIDENT. Les observations que vous venez de formuler seront communiquées à la Commission politique, et le Bureau de votre Assemblée, auquel je vous demande de bien vouloir faire confiance, sera appelé à examiner la question lorsqu'il élaborera l'ordre du jour de notre réunion de janvier prochain.

5/5

20/02/2014